



Bulletin Officiel

N° 4239 Lundi 26 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

REPRISE DE LA COTATION DE LA BANQUE DE TUNISIE 2

AVIS DES SOCIETES

VISA DE PROSPECTUS

FCPR MAX-JASMIN 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2012-2 3-6

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE- « SITS » 7-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 - 09 - 2012

AMEN TRESOR SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la Banque de Tunisie du communiqué de presse ci-dessous, la cotation du titre Banque de Tunisie reprendra le mercredi 21 novembre 2012.

2012 - AC - 69

AVIS DES SOCIETES

Visa de prospectus

FCPR MAX-JASMIN

Fonds Commun de Placement à Risque

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N° 34-2012 du 21 juin 2012

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 22 novembre 2012 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement à risque **FCPR MAX-JASMIN**.

« **FCPR MAX-JASMIN** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR MAX-JASMIN
Siège social	: Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds	: 100 200 000 TND répartis en 100 200 Parts de 1 000 dinars chacune.
Date d'agrément	: Agrément N° 34-2012 du 21 juin 2012
Promoteur	: Maxula Bourse et Banque Zitouna
Gestionnaire	: Maxula Bourse
Dépositaire	: Banque Zitouna
Distributeur	: Maxula Bourse

2012 - AC - 70

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 17 mai 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 MDT aux conditions explicitées ci-après :

- Durée : Une durée qui varie entre 5 et 10 ans.
- Taux : Les taux d'intérêts varient entre TMM+0,75% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,75% brut l'an au minimum et 6,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans.
- Taux : Variable à TMM+1,75% et/ou fixe à 6,5% l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars.

Période de souscription et versement

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **22 février 2013**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **3 mars 2013**, tout en maintenant la même date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **3 mars 2013**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

- Suite -

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012**, aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 170 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 MDT objet de la présente note d'opération), 34.MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2012/2 »

Montant de l'emprunt : 20.000.000 dinars.

Nombre de titres émis : 200.000 obligations

Valeur nominale des titres : 100 dinars

Durée totale : 5 ans

Prix de souscription :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et la date limite de clôture, soit le **22 février 2013**, seront décomptés et payés à cette date.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 février 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 février 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux annuel brut de **6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 février** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **22 février 2018**.

- Suite -

Amortissement et remboursement de l'emprunt :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 février 2018**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Durée de vie moyenne : 3 ans

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration pour les présentes obligations est de **2,767 années**.

Notation de l'émission :

L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB-(tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 29 octobre 2012.

La note BBB- à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Notation de la société :

Le 2 août 2012, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en Bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2012/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2012/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12-796** du **22 novembre 2012**, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du **22 novembre 2012** sous le n°**12-011** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI, 16 avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 de l'émetteur seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 janvier 2013.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne- « SITS »

Siège social : Centre Urbain Nord, International City Center, Tour des Bureaux, 5^{ème} étage bureau n°1
1082 Tunis

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SITS, réunie le 15 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 2 600 000 DT pour le porter de 13 000 000 DT à 15 600 000 DT par l'émission de 2.600.000 actions nouvelles au prix de 3 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 2 DT de prime d'émission et ce dans un délai ne dépassant pas le 30 Septembre 2012*.

Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités pour la réalisation de la dite augmentation.

Les nouvelles actions seront émises à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 2 600 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 600 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 3 DT, soit la valeur nominale de 1DT majorée d'une prime d'émission de 2 DT.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux concessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « SITS » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les concessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

***Le Conseil d'Administration, réuni le 16/10/2012, a prorogé la date limite de réalisation de l'opération pour la fixer au 31/01/2013 et s'est engagé à faire entériner cette décision lors de la réunion de la prochaine AGE.**

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus****.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SITS exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscripteurs (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08006011053200395465 ouvert sur les livres de la BIAT Lafayette.

Modalités de souscriptions et règlement de livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **18 Décembre 2012 à 16h** à MAC SA, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « SITS » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

But de l'émission

Cette augmentation de capital de la SITS servira à l'acquisition de nouveaux terrains nus ou aménagés, améliorer la trésorerie de la société ainsi que l'achèvement des projets en cours.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf exceptions légales.

Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **18 Décembre 2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Les dividendes sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Depuis le 26/01/2006, les actions de la SITS sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 13 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la « SITS » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **03 Décembre 2012**, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 600 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **03 Décembre 2012** au **18 Décembre 2012 inclus**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0007380058» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC sa – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0794 en date du 16 novembre 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SITS », de MAC sa intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,208%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,215%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,221%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,231%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,237%	1 001,925
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,239%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,249%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,256%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,264%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,272%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,291%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,296%	1 015,014
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,299%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,309%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,547%	1 038,287
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,694%	1 053,699
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,061%	1 039,047
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,394
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	990,051
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,683
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,479
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,922
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,618
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,762

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	143,074	143,107		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,566	12,570		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,291	1,292		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,940	34,951		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,566	47,577		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	171,511	171,335		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	588,812	588,491		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,142	135,135		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	126,766	126,796		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,994	118,002		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,389	115,419		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	93,292	93,064		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	143,817	144,083		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	106,653	106,590		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,695	106,754		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 337,445	1 329,264		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 349,947	2 337,456		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,141	109,950		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	106,843	105,356		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,579	122,651		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 218,756	1 215,766		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,569	134,509		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,130	15,937		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 036,156	6 015,649		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 811,202	6 800,692		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,356	2,331		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,970	1,958		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,273	1,262		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,803	106,830
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,792	103,820
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,891	104,918
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	102,067	102,078
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,759	102,790
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,276	106,298
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,272	103,302
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,203	103,233
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,638	103,668
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	105,037	105,067
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,243	101,270
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,525	103,557
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,374	103,402
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	106,059	106,087
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	105,076	105,103
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,107	102,131
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	102,004	102,031
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,849	103,877
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,984	102,017
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTI	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	103,001	103,028
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,744	103,769
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,891	101,922
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,464	103,490
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,169	104,195
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,582	101,610

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,419	10,422
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,938	102,967
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	103,083	103,110
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,658	100,723
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	72,902	72,808
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	155,356	155,191
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1542,156	1541,189
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	113,903	113,734
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	113,582	113,478
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	93,007	92,707
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,841	16,818
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	274,569	274,442
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	41,778	41,916
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 568,328	2 570,788
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	81,851	81,648
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,576	59,497
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,691	101,622
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	113,653	113,549
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	105,350	105,137
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,617	11,612
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,630	12,617
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	15,996	15,972
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,205	16,163
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,700	12,686
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,885	10,896
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,617	10,625
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,696	10,699
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	128,293	127,830
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	127,541	127,279
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,025	11,001
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	116,753	116,440
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,686	20,689
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	91,063	91,333
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	91,698	92,030
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,374	98,478
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,101	99,937
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,554	99,552
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,471	99,425
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,924	99,849
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	116,152	115,381
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	143,606	142,870
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,438	11,275
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	122,918	120,989
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,512	118,189
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,148	105,669
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	104,686	103,611
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,478	191,214
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,099	167,055
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,672	144,318
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 463,397	10 406,114
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,618	219,646
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	147,074	146,824
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 617,804	1 602,251
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,418	115,361
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,648	94,593
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	121,780	120,818
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 696,002	9 615,653

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2012

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV** » au 30 septembre 2012 ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé des faits qui nous laissent à penser que les états financiers de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 30 octobre 2012

Le commissaire aux comptes :
P/ HLB GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 30/09/2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>30/09/2012</u>	<u>Au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2011</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		50 801 632	38 717 296	38 006 106
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	3 486 208	724	731
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	47 315 423	38 716 572	38 005 375
c-Autres valeurs				
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		27 517 528	10 326 108	10 452 722
a-Placements monétaires	3-2	12 742 910	5 358 487	4 702 932
b-Disponibilités	3-3	14 774 617	4 967 621	5 749 790
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0	0
TOTAL ACTIF		78 319 159	49 043 404	48 458 829
<u>PASSIF</u>				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS		43 598	28 427	30 219
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS		-5 243	7 907	4 006
TOTAL PASSIF		38 356	36 334	34 225
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-4	76 343 710	47 589 025	46 624 566
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		1 937 094	1 418 044	1 800 037
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-5	0	218	213
b-Sommes distribuables de la période	3-5	1 937 094	1 417 826	1 799 824
ACTIF NET		78 280 804	49 007 070	48 424 603
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		78 319 159	49 043 404	48 458 829

ETAT DE RESULTAT
AU 30/09/2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/07/2012	01/01/2012	01/07/2011	01/01/2011	01/01/2011
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/09/2012	30/09/2012	30/09/2011	30/09/2011	31/12/2011
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		527 748	1 639 489	482 501	1 548 886	1 998 031
a-Dividendes	3-1	0	145 163	0	123 916	123 916
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-1	527 748	1 494 326	482 501	1 424 970	1 874 115
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	187 790	465 581	71 516	266 917	340 620
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		715 538	2 105 071	554 017	1 815 803	2 338 651
CH 1-Charges de gestion des placements	3-6	-130 164	-360 382	-86 659	-269 964	-357 091
REVENU NET DES PLACEMENTS		585 374	1 744 689	467 358	1 545 839	1 981 560
PR 3-Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2-Autres charges	3-7	-20 574	-57 678	-13 575	-42 861	-56 508
RESULTAT D'EXPLOITATION		564 800	1 687 011	453 783	1 502 978	1 925 052
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		106 539	250 082	-57 366	-85 152	-125 229
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		671 339	1 937 094	396 418	1 417 826	1 799 824
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-106 539	-250 082	57 366	85 152	125 229
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 121	3 042	-280	-1 853	-1 851
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		105 190	276 142	12 559	-82 076	-20 046
_Frais de négociation		-183	-2 916	0	-5	-2 562
RESULTAT NET DE LA PERIODE		661 685	1 963 280	466 063	1 419 045	1 900 593

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 30/09/2012

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du</u> 01/07/2012	<u>Du</u> 01/01/2012	<u>Du</u> 01/07/2011	<u>Du</u> 01/01/2011	<u>Du</u> 01/01/2011
	<u>Au</u> 30/09/2012	<u>Au</u> 30/09/2012	<u>Au</u> 30/09/2011	<u>Au</u> 30/09/2011	<u>Au</u> 31/12/2011
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	661 685	1 963 280	466 063	1 419 045	1 900 593
a-Résultat d'exploitation	564 800	1 687 011	453 784	1 502 978	1 925 052
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-8 121	3 042	-280	-1 853	-1 851
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	105 190	276 142	12 559	-82 076	-20 046
d-Frais de négociation de titres	-183	-2 916	0	-5	-2 562
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 455 356	0	-1 913 570	-1 913 570
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	4 382 922	30 348 276	-2 726 542	-4 477 432	-5 541 446
a-Souscriptions	14 032 740	119 629 262	8 203 931	29 659 294	49 573 953
_Capital	13 686 532	117 059 973	8 016 389	29 026 015	48 285 743
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	40 036	85 900	-13 616	-33 654	-56 122
_Régularisation des sommes distribuables	306 172	2 483 389	201 159	666 933	1 344 331
_Droits d'entrée	0	0	0	0	0
b-Rachats	-9 649 818	-89 280 985	-10 930 474	-34 136 726	-55 115 398
_Capital	-9 423 184	-87 632 226	-10 690 244	-33 422 472	-53 706 306
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-27 001	-70 772	18 307	43 673	66 313
_Régularisation des sommes distribuables	-199 633	-1 577 988	-258 537	-757 926	-1 475 406
_Droit de sortie	0	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 044 607	29 856 200	-2 260 479	-4 971 957	-5 554 423
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a-En début de période	73 236 196	48 424 603	51 267 548	53 979 027	53 979 027
b-En fin de période	78 280 804	78 280 804	49 007 070	49 007 070	48 424 603
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a-En début de période	707 728	459 646	496 091	513 068	513 068
b-En fin de période	749 758	749 758	469 739	469 739	459 646
VALEUR LIQUIDATIVE	104,408	104,408	104,328	104,328	105,352
DIVIDENDE PAR ACTION	0,000	3,916	0,000	3,741	3,741
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,90%	2,82%	0,95%	2,72%	3,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2012

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2012 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	3 486 208
Obligations	2	37 817 105
Bons de trésor assimilables	3	9 498 319
Total		50 801 632

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2012	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	2 265	232 989	234 029	0,30%
Action SICAV (BHO SICAV)	29 601	3 000 091	3 001 275	3,83%
Action SICAV (MAXULA SICAV)	2 468	250 082	250 904	0,32%
TOTAL		3 483 162	3 486 208	4,45%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2012	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	549 997	563 065	0,72%
AB 2008 TA	5 000	366 667	373 615	0,48%
AB 2008 TB	15 000	1 200 000	1 224 492	1,56%
AB 2009 CA	5 000	400 000	400 052	0,51%
AB 2010	17 000	1 473 333	1 477 509	1,89%
AB 2012B	5 000	500 000	500 796	0,64%
AIL 2007	10 000	200 000	208 688	0,27%
AIL 2008	6 000	120 000	120 034	0,15%
AIL 2009-1	2 500	100 000	103 140	0,13%
AIL 2011-1	5 000	400 000	407 864	0,52%
AIL 2012-1	20 000	2 000 000	2 036 560	2,60%
ATB 2007/1	15 000	1 125 000	1 142 196	1,46%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 016 744	1,30%
ATL 2006/1	5 500	110 000	111 694	0,14%
ATL 2008	5 000	500 000	503 068	0,64%
ATL 2009	10 000	400 000	407 184	0,52%
ATL 2009/3	5 000	300 000	309 276	0,40%
ATL 2010-1	20 200	1 212 000	1 219 385	1,56%
ATL 2010-2	5 000	500 000	516 592	0,66%
ATL 2011	5 000	500 000	515 780	0,66%
ATL 2011-1	5 000	500 000	515 780	0,66%
ATL 2012-1	20 000	2 000 000	2 033 152	2,60%
ATLESING 010	25 000	1 500 000	1 502 760	1,92%
ATLESING12-1	15 000	1 500 000	1 525 272	1,95%
ATTILEAS2011	5 000	500 000	517 180	0,66%
BH 2009	10 000	1 000 000	1 031 856	1,32%
BTE 2010	25 000	2 000 000	2 003 020	2,56%
BTE 2011C	7 500	750 000	767 526	0,98%
BTK2012/1B	10 000	1 000 000	1 004 280	1,28%
CIL 2007/1	15 000	300 000	311 256	0,40%
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 041 200	1,33%
CIL 2008/1	2 000	40 800	40 989	0,05%
CIL 2010/2/2	400	32 000	33 414	0,04%
CIL 2012/1	12 500	1 250 000	1 280 410	1,64%
CIL 2012/1AA	7 500	750 000	768 246	0,98%
HL 2010/1	15 000	900 000	910 872	1,16%
HL 2010/2	10 000	800 000	829 544	1,06%
HL 2010/2/2	5 000	400 000	414 772	0,53%
HL 2012/1	15 000	1 500 000	1 506 876	1,92%
MEUBLATEX 08	2 000	160 000	160 643	0,21%
MEUBLATEX08A	3 000	240 000	240 965	0,31%
MEUBLATEX08B	5 000	400 000	401 608	0,51%
MP 2005 T/A	1 000	20 000	20 285	0,03%
MP 2005 T/B	1 000	20 000	20 285	0,03%
MX 2010 TB	10 000	1 000 000	1 018 704	1,30%
PANOBOIS2007	5 000	300 000	307 436	0,39%
SIHM 2008TB	3 000	180 000	180 480	0,23%

SIHM 2008TD	5 000	300 000	300 800	0,38%
STM 2007 TB	5 500	220 000	220 312	0,28%
STM 2007 TC	1 000	40 000	40 057	0,05%
STM 2007 TD	5 000	200 000	200 284	0,26%
STM 2007 TE	2 000	80 000	80 114	0,10%
TLG 2008-2	2 000	81 760	85 272	0,11%
TLG 2009 SUB	7 500	300 000	300 222	0,38%
TLG 2010/2	1 000	80 000	83 330	0,11%
TLG 2011-2	5 000	500 000	521 980	0,67%
TLG 2012-1	10 000	1 000 000	1 016 848	1,30%
UIB 2011-2	5 000	500 000	515 796	0,66%
UNIFAC 2010	11 000	880 000	905 546	1,16%
TOTAL		37 181 557	37 817 105	48,31%

(1) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2012	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 107 109	2,69%
BTA090714825	800	816 240	828 391	1,06%
BTA110319B	2 980	2 860 800	2 943 423	3,76%
BTZ111016	677	363 549	486 791	0,62%
BTZ111016AB	369	265 459	346 074	0,44%
BTZ111016AC	68	48 919	63 779	0,08%
BTZ111016AD	72	51 797	67 535	0,09%
BTZ111016AE	75	53 955	70 353	0,09%
BTZ111016AF	45	32 373	42 273	0,05%
BTZ111016AG	40	29 968	38 788	0,05%
BTZ111016AH	50	36 340	47 371	0,06%
BTZ111016AI	55	39 974	52 115	0,07%
BTZ111016AJ	58	42 154	54 963	0,07%
BTZ111016AK	60	43 608	56 863	0,07%
BTZ111016AL	62	45 062	58 761	0,08%
BTZ111016AM	153	111 690	145 839	0,19%
BTZ111016AN	140	102 200	133 455	0,17%
BTZ111016AO	446	315 813	416 648	0,53%
BTZ111016C	375	269 775	352 227	0,45%
BTZ111016D	408	293 515	383 266	0,49%
BTZ111016E	50	36 340	47 444	0,06%
BTZ111016F	55	39 974	52 195	0,07%
BTZ111016G	60	43 608	56 945	0,07%
BTZ111016H	62	45 062	58 849	0,08%
BTZ111016I	65	47 242	61 700	0,08%
BTZ111016J	550	401 500	525 162	0,67%
TOTAL		8 496 916	9 498 319	12,13%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2012 au 30/09/2012	Du 01/01/2011 au 30/09/2011
Dividendes	145 163	123 916
Revenus des obligations	1 154 900	1 093 705
Revenus des BTA	339 426	331 264
TOTAL	1 639 489	1 548 886

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2012 à 12 742 910 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
BIT031112 SF	04/09/2012	SINEW TUNISIE	AMEN BANK	50 000	49 710	49 840	290	0,06%
BIT041112	06/08/2012	ASSAD	-	750 000	742 300	747 068	7 700	0,95%
BIT041212	05/09/2012	HANNIBAL LEASE	AMEN BANK	1 000 000	988 955	992 114	11 045	1,27%
BIT061112	08/08/2012	UNIFACTOR	AMEN BANK	500 000	494 623	497 832	5 377	0,64%
BIT080313	10/05/2012	TLG	AMEN BANK	1 000 000	959 734	981 814	40 266	1,25%
BIT100613	15/06/2012	TLG	AMEN BANK	2 000 000	1 918 747	1 942 243	81 253	2,48%
BIT141012	17/07/2012	UNIFACTOR	AMEN BANK	1 500 000	1 484 480	1 497 708	15 520	1,91%
BIT141112	16/08/2012	TLG	AMEN BANK	500 000	494 672	497 377	5 328	0,64%
BIT181112	20/08/2012	UNIFACTOR	AMEN BANK	1 000 000	989 247	994 229	10 753	1,27%
BIT211012SF	23/08/2012	SINEW TUNISIE	AMEN BANK	50 000	49 715	49 903	285	0,06%
CD081012	28/09/2012	AMEN BANK	-	3 500 000	3 496 985	3 497 889	3 015	4,47%
CD221012	24/07/2012	AMEN BANK	-	500 000	495 697	498 988	4 303	0,64%
CD251212	25/09/2012	AMEN BANK	-	500 000	495 620	495 906	4 380	0,63%
TOTAL				12 850 000	12 660 485	12 742 910	189 515	16,28%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 1/01/2012 au 30/09/2012	Période Du 1/01/2011 au 30/09/2011
Placement en compte courant à terme	115 749	68 328
Billets de trésorerie	261 108	184 190
Certificat de dépôt	43 247	811
Compte Rémunéré	45 477	13 588
TOTAL	465 581	266 917

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à 14 774 617 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	8 450 000	8 568 122	10,95%
Avoirs en banque		6 206 496	7,93%
TOTAL	8 450 000	14 774 617	18,87%

- (i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT011012	AMEN BANK	01/10/2012	3 007 654	3,88
PLACT020214	AMEN BANK	02/02/2014	356 776	3,66
PLACT031012	AMEN BANK	03/10/2012	935 946	5,02
PLACT0401214	AMEN BANK	04/12/2014	1 022 095	3,73
PLACT110713	AMEN BANK	11/07/2013	201 578	4,39
PLACT160313	AMEN BANK	16/03/2013	406 979	4,00
PLACT160314	AMEN BANK	16/03/2014	407 101	4,07
PLACT250913	AMEN BANK	25/09/2013	200 122	4,63
PLACT300413	AMEN BANK	30/04/2013	1 014 514	4,30
PLACT300414	AMEN BANK	30/04/2014	1 015 357	4,55
TOTAL			8 568 122	

3.4 Capital

Capital social au 01/01/2012	46 624 566
Souscriptions	117 059 972
Rachats	-87 632 226
Frais de négociation	-2 916
VDE / titres OPCVM	3 046
+/- V réalisée emp.société	-775
+/- V réal/oblig. Etat	294 978
+/- V réal/ titres OPCVM	-18 060
+/- V report/titres OPCVM	-4
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	85 900
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-70 772
Variation de la part Capital	29 719 144
Capital au 30/09/2012	76 343 710

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2012 au 30/09/2012 s'élève à 29 856 200 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/09/2012 est de 749 758 contre 459 646 au 31/12/2011.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31/12/2011	802
Nombre d'actionnaires entrants	721
Nombre d'actionnaires sortants	-525
Nombre d'actionnaires au 30/09/2012	998

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2012 s'élèvent à 1 937 094 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2012	Valeur au 30/09/2011
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	218
Résultat d'exploitation	1 687 011	1 502 978
Régularisation du résultat d'exploitation	250 082	-85 152
Total :	1 937 094	1 418 044

3.6 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.